



Le classement

Origine et évolution depuis 1972

**Alain Couronne – Président de la Commission Fédérale de Classement
de 1993 à 2013**

Jean-Claude Damiens – Président depuis 2013

Le classement

Origine et évolution depuis 1972

Origine du classement

Evolution du classement depuis 1972

O
M
M
A
I
R
E

L'origine du classement

A l'origine, un handicap fut créé afin d'équilibrer dans les différentes épreuves organisées les chances des compétiteurs les uns par rapport aux autres, compte tenu des divers niveaux de chacun.

La base de ce handicap fut appelée niveau 0.

La hiérarchie des différents niveaux de jeu, et l'application qu'il en résultait, était la suivante : **dans une rencontre contre un joueur de niveau 0** :

- Le joueur de niveau 1/6 parait avec 1 point de bonification 1 jeu sur 6, c'est-à-dire qu'il démarrait le jeu en question avec un score de 15/0 en sa faveur, et cela était répété tous les 6 jeux ;
- Le joueur de niveau 2/6 partait toujours avec 1 point de bonification, mais 2 jeux sur 6 ;
- Le joueur de niveau 3/6, 3 jeux sur 6 ;
- Le joueur de niveau 15 débutait tous les jeux avec un score de 15/0 en sa faveur.

Le niveau 15 marquait la fin d'une série de handicap.

Pour la suite de ces handicaps, le fonctionnement était le suivant :

- Le joueur de niveau 15/1 partait avec 2 points de bonification 1 jeu sur 6, soit un score de 30/0 en sa faveur et 5 jeux sur 6 avec un seul point de bonification, soit un score de 15/0, et cela répété tous les 6 jeux ;
- Le joueur de niveau 15/2 partait avec 2 points de bonification 2 jeux sur 6, score de 30/0 en sa faveur et 4 jeux sur 6 avec un seul point, score de 15/0 ; ainsi de suite pour les niveaux 15/3, 15/4 et 15/5 ;
- Le joueur de niveau 30 recevait 2 points de bonification, score de 30/0 en sa faveur, 6 jeux sur 6, c'est-à-dire à tous les jeux du set.

Pour les niveaux de jeu négatifs, le même principe était appliqué, mais avec une pénalisation au lieu d'une bonification.

Aussi, toujours dans le cas d'une rencontre avec un joueur 0,

- Le joueur -2/6 partait avec 1 point de pénalité, 2 jeux sur 6, soit un score de -15/0 en sa faveur ;
- Le joueur -4/6 : 1 point de pénalité, 4 jeux sur 6 ;
- Le joueur -15 : 1 point de pénalité 6 jeux sur 6, soit tous les jeux du set sur un score de -15/0.

Evolution du classement depuis 1972

ANNEE SPORTIVE 1971 - CLASSEMENT 1972

Dernière année du « classement manuel » qui était obtenu à partir des feuilles de résultats adressées par chaque joueur au délégué au classement de sa ligue.

2

5114 classés : 1065 dames et 4049 messieurs

Ce classement comprend les échelons suivants : 30, 15/4, 15/2, 15, 4/6, 2/6, 0, -3/6, -15 et 1^{ère} série.

ANNEE SPORTIVE 1972 - CLASSEMENT 1973

Premier classement informatisé et donc calculé par l'ordinateur.

4432 classés : 818 dames et 3614 messieurs

Le rectificatif cette année-là a été important compte tenu de la sévérité de ce classement. Echelons modifiés : suppression de -3/6, ajout de -2/6 et de -4/6.

Ce classement comprend les échelons suivants : 30, 15/4, 15/2, 15, 4/6, 2/6, 0, -2/6, -4/6, -15 et 1^{ère} série.

ANNEE SPORTIVE 1973 - CLASSEMENT 1974

Amélioration du calcul établi par l'ordinateur et mise au point de la 1^{ère} série.

5429 classés : 912 dames et 4517 messieurs

Ajout en 3^{ème} série des échelons impairs : 15/5, 15/3, 15/1.

Ce classement comprend les échelons suivants : 30, 15/5, 15/4, 15/3, 15/2, 15/1, 15, 4/6, 2/6, 0, -2/6, -4/6, -15 et 1^{ère} série.

ANNEE SPORTIVE 1974 - CLASSEMENT 1975

Augmentation très sensible du nombre de classés pour prendre en compte l'augmentation de la masse des pratiquants.

7609 classés : 1601 dames et 6008 messieurs

Ce classement comprend les échelons suivants : 30, 15/5, 15/4, 15/3, 15/2, 15/1, 15, 4/6, 2/6, 0, -2/6, -4/6, -15 et 1^{ère} série.

ANNEE SPORTIVE 1975 - CLASSEMENT 1976

Une note explicative est rédigée sur le principe du classement informatisé, principe qui ne subira que peu de modifications jusqu'au classement 1997.

10 809 classés : 2270 dames et 8539 messieurs

Création de l'échelon 30/1 dans quelques ligues.

Ce classement comprend les échelons suivants : 30, 15/5, 15/4, 15/3, 15/2, 15/1, 15, 4/6, 2/6, 0, -2/6, -4/6, -15 et 1^{ère} série.

ANNEE SPORTIVE 1977 - CLASSEMENT 1978

Généralisation de l'échelon 30/1 dans toutes les ligues. Publication nationale de cet échelon.

21 742 classés : 5160 dames et 16 582 messieurs

Ce classement comprend les échelons suivants : 30/1, 30, 15/5, 15/4, 15/3, 15/2, 15/1, 15, 4/6, 2/6, 0, -2/6, -4/6, -15 et 1^{ère} série.

ANNEE SPORTIVE 1978 - CLASSEMENT 1979

Le calcul du classement de l'échelon 30/1 est établi manuellement.

25 313 classés : 6117 dames et 19 196 messieurs

ANNEE SPORTIVE 1979 - CLASSEMENT 1980

Calcul informatique de l'échelon 30/1.

Création de l'échelon 30/2 sur proposition des ligues en fonction d'un quota attribué pour chacune d'entre elles par la Commission Fédérale de Classement.

44 682 classés : 10 794 dames et 33 888 messieurs

ANNEE SPORTIVE 1981 - CLASSEMENT 1982

Création de l'échelon -30.

Le classement de l'échelon 30/2 est établi de deux manières : informatiquement et sur proposition des ligues.

68360 classés : 17 155 dames et 51 205 messieurs

ANNEE SPORTIVE 1983 - CLASSEMENT 1984

Le calcul du classement de 4^{ème} série est réalisé pour la première fois avec la nouvelle méthode de calcul. Ce calcul est fait sur la base du volontariat et des retours des cartons verts. Le principe : valorisation pour chaque compétiteur de toutes ses victoires au vu du classement au jour de la rencontre de l'adversaire rencontré, les défaites ne sont pas comptabilisées.

Création de l'échelon à 30/3 et rajout des échelons 5/6, 3/6 et 1/6

132 388 classés : 34 246 dames et 98 142 messieurs

Ce classement comprend les échelons suivants : 30/3, 30/2, 30/1, 30, 15/5, 15/4, 15/3, 15/2, 15/1, 15, 5/6, 4/6, 3/6, 2/6, 1/6, 0, -2/6, -4/6, -15, -30 et 1^{ère} série.

ANNEE SPORTIVE 1984 - CLASSEMENT 1985

Création de l'échelon 30/4.

160 126 classés : 41 912 dames et 118 214 messieurs

ANNEE SPORTIVE 1989 - CLASSEMENT 1990

4^{ème} série : suppression du volontariat et du carton vert. Le calcul du classement est réalisé informatiquement avec tous les résultats des compétitions officielles.

216 523 classés : 58 412 dames et 158 111 messieurs

ANNEE SPORTIVE 1992 - CLASSEMENT 1993

Mise en place du 1^{er} classement intermédiaire au mois de mai. Ce classement intermédiaire concerne la 4^{ème} série par traitement informatique ainsi que les jeunes classés en 2^{ème} et 3^{ème} série sur propositions des Délégués au classement (montée de 3 échelons minimum).

261 000 classés : 67 300 dames et 193 700 messieurs

ANNEE SPORTIVE 1994 - CLASSEMENT 1995

Création en 4^{ème} série de l'échelon 30/5 et de la promotion. Pour la promotion il s'agit d'établir une numérotation des meilleurs -30. Cette numérotation est réalisée par un deuxième traitement fait par la Commission Fédérale de Classement indépendamment du calcul informatique (de N°31 à N°60 pour les messieurs, et de N°21 à N°40 pour les dames).

292 348 classés : 75 796 dames et 216 552 messieurs

Pour le calcul du classement intermédiaire du mois de mai, la progression d'échelons est ramenée de 3 à 2 échelons minimum.

ANNEE SPORTIVE 1995 - CLASSEMENT 1996

Les joueurs âgés de 19 ans et plus peuvent bénéficier du classement intermédiaire du mois de mai. Progression minimum de 2 échelons.

289 759 classés : 76 072 dames et 213 687 messieurs

ANNEE SPORTIVE 1997 - CLASSEMENT 1998

Nouvelle méthode de calcul du classement : Prise en compte d'un nombre limité des meilleures victoires, les défaites ne sont pas pénalisées par des points négatifs.

284 614 classés : 76 964 dames et 207 650 messieurs

ANNEE SPORTIVE 2005 - CLASSEMENT 2006

Mise en place d'un deuxième classement intermédiaire en février, le deuxième ayant lieu en juin. Ces classements sont entièrement informatisés et concernent tous les échelons à l'exception de la 1^{ère} série.

Création de l'article 39 des Règlements Sportifs définissant les règles qui sont appliquées lors du calcul du classement.

Classement intermédiaire de février 2005 : 8 765 classés : 1 742 dames et 7 023 messieurs

Classement intermédiaire de juin 2005 : 46 129 classés : 12 189 dames et 33 940 messieurs

289 494 classés : 76 091 dames et 213 403 messieurs

ANNEE SPORTIVE 2007 - CLASSEMENT 2008

Création en 4^{ème} série de l'échelon 40.

345 999 classés : 90 303 dames et 255 696 messieurs

ANNEE SPORTIVE 2008 - CLASSEMENT 2009

La Promotion est totalement intégrée dans le calcul informatique du classement et devient un échelon à part entière.

Classement intermédiaire de février 2008 : 14 534 joueurs classés : 3785 dames et 10 749 messieurs

Classement intermédiaire de juin 2008 : 67 032 joueurs classés : 17 336 dames et 49 696 messieurs

356 615 classés : 92 194 dames et 264 421 messieurs

ANNEE SPORTIVE 2009 - CLASSEMENT 2010

1^{ère} série : création du TOP 5, classement attribué aux 5 meilleurs(es) joueur(se)s en décembre à la fin des épreuves WTA et ATP.

Classement intermédiaire de février 2009 : 18 439 joueurs classés : 4503 dames et 13 936 messieurs

Classement intermédiaire de juin 2009 : 71 996 joueurs classés : 17 592 dames et 54 404 messieurs

Informatisation du classement des 9 ans.

366 279 classés : 92 249 dames et 274 030 messieurs

Premier classement de Beach Tennis : 24 joueuses et 31 joueurs

ANNEE SPORTIVE 2011 - CLASSEMENT 2012

Mise en place de la norme unique : norme de maintien pour le calcul du classement.

Classement intermédiaire de février 2011 : 20 521 joueurs classés : 5 001 dames et 15 520 messieurs

Classement intermédiaire de juin 2011 : 75 233 joueurs classés : 18 188 dames et 57 045 messieurs

372 054 classés : 90 891 dames et 281 163 messieurs

Classement de Beach Tennis : 2 626 classés : 862 joueuses et 1 764 joueurs

ANNEE SPORTIVE 2012 - CLASSEMENT 2013

Classement intermédiaire de février 2012 : 21 937 joueurs classés : 5295 dames et 16 642 messieurs

Classement intermédiaire de juin 2012 : 78 614 joueurs classés : 18 871 dames et 59 743 messieurs

371 032 classés : 89 392 dames et 281 640 messieurs

Classement de Beach Tennis : 3 212 classés : 1 039 joueuses et 2 173 joueurs

ANNEE SPORTIVE 2013 - CLASSEMENT 2014

Suppression du capital départ : suite logique de la mise en place de la norme unique en 2012.

Suppression du bonus pour les vainqueurs de tournois.

Pénalisation plus importante pour les joueurs ayant un mauvais bilan.

Revalorisation de la victoire à échelon égal : 60 points au lieu de 50 points, victoire à un échelon au-dessus ramenée à 90 points, victoire à deux échelons et plus au-dessus ramenée à 120 points.

Traitement plus équitable des joueurs jouant peu mais bien.

Suppression du classement administratif des jeunes né(e)s en 2005

La fonctionnalité « WO organisateur » n'est plus accessible dans l'AEI.

Un WO attribué à un joueur par un Juge Arbitre alors qu'il s'agit seulement d'une erreur administrative, pourra faire l'objet d'une demande de retrait écrite par le JA auprès du Président de la Commission Régionale d'Arbitrage de la ligue dans laquelle s'est déroulé le tournoi.

Classement intermédiaire de février 2013 : 21 782 joueurs classés : 5 104 dames et 16 678 messieurs

Classement intermédiaire de juin 2013 : 73 176 joueurs classés : 16 880 dames et 56 296 messieurs

372 260 classés : 88 899 dames et 283 361 messieurs

Classement de Beach Tennis : 3 477 classés : 1 091 joueuses et 2 386 joueurs

ANNEE SPORTIVE 2014 - CLASSEMENT 2015

Modification des règles d'accession à l'échelon 40 et des normes en 4^{ème} Série.

Numérotations de 1 à 60 pour les Dames et de 1 à 100 pour les Messieurs, avec la redéfinition de l'échelon Promotion en Top 40 pour les Dames et Top 60 pour les Messieurs, et l'absorption de l'échelon -30 en Top 60 pour les Dames et Top 100 pour les Messieurs.

Création de la procédure d'enregistrement des matches des 12U et 14U à l'étranger, par la valorisation du match en fonction du tour du tableau.

Classement intermédiaire de février 2014 : 41 181 joueurs classés : 10 012 dames et 31 169 messieurs

Classement intermédiaire de juin 2014 : 85 934 joueurs classés : 21 195 dames et 64 739 messieurs

449 194 classés : 109 630 dames et 339 564 messieurs

Classement de Beach Tennis : 3 673 classés : 1 195 joueuses et 2 478 joueurs

ANNEE SPORTIVE 2015 - CLASSEMENT 2016

1^{ère} série : modification de la règle du TOP 5.

Les 3 meilleurs joueurs et les 3 meilleures joueuses, au minimum, sont numérotés fin novembre à la fin des épreuves WTA et ATP.

Réforme des Moins de 12 ans.

Obtention d'un classement à 11 ans révolus, suivant une grille de correspondance établie par la D.T.N, à la date anniversaire des 11 ans du joueur.

Classement intermédiaire / accession à l'échelon 40 : 13 ans et plus

Prise en compte de tous les matchs pour le calcul des classements, qu'ils soient validés ou non dans l'AEI.

Les Tournois devront être clôturés dans l'AEI. Les matches par équipes devront à l'inverse être validés dans la Gestion Sportive, mais les championnats pas obligatoirement clôturés.

Classement intermédiaire de février : 35 217 joueurs classés : 8 559 dames et 26 658 messieurs

Classement intermédiaire de juin : 71 880 joueurs classés : 18 065 dames et 53 815 messieurs

Classement Beach Tennis sortira la deuxième quinzaine d'octobre

Premier classement de Padel sortira fin octobre

ANNEE SPORTIVE 2016 - CLASSEMENT 2017

Homogénéisation des différents bonus de Championnats Individuels de Ligue.

Le même bonus est appliqué à l'ensemble des championnats de ligue.

Création d'un troisième classement intermédiaire.

Les trois classements intermédiaires sont ouverts à tous à partir de 11 ans révolus.

Création d'un statut de classement « Non Déterminé » (« ND ») empêchant un joueur, n'ayant pas disputé au moins un simple au cours des trois années sportives précédentes, de s'inscrire à une compétition sans avoir préalablement fait une demande de reclassement.